



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

anciens combattants et victimes de guerre

Question écrite n° 36201

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la demande formulée par l'Association des combattants de moins de vingt ans de reconnaître officiellement la médaille fédérale des combattants de moins de vingt ans. A ce jour, il semble que l'Etat s'oppose à la reconnaissance de cette distinction. Cette opposition est mal comprise par toutes celles et tous ceux qui ont sacrifié leur jeunesse pour la France. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite que les mérites des plus jeunes de ceux qui combattirent volontairement pour la patrie et la liberté soient récompensés par une décoration officielle. Le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, tient à préciser que la politique menée depuis de nombreuses années par la grande chancellerie des ordres nationaux, qui vise à ne pas multiplier les décorations afin de garder toute leur valeur à celles déjà existantes, ne laisse pas espérer que satisfaction puisse être donnée au souhait de voir créer une nouvelle distinction officielle.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36201

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5965

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 468